



Minoterie Vallée du Céor

Famille Puel & Thamié réunies

Moulin d'Aveyron

343 Rue des Scieries
ZA Les Cuns

12120 SALMIECH

Tel : 05 65 46 75 09

mvcaveyron@gmail.com

Moulin du Lot

1404 Route de Puech Castan
Lieu-dit Vergnoulet

46500 MAYRINHAC LENTOUR

Tel : 05 65 38 77 05

minoterie.thamie@gmail.com

Client Payeur

Les Fins Gourmets

Place de la Mairie

46260 LIMOGNE EN QUERCY

Client facturé

Les Fins Gourmets

Place de la Mairie

46260 LIMOGNE EN QUERCY

Facture

Numéro	Date	Code client
FC002103	26/02/26	LESFINSGOURMETS

Contact: 05 656 24 36 45

Vos références	N° intracom. client
	FR35352750434

Référence	Désignation	Qté	Condit.	PU HT	Rem	PU HT net	Montant HT	TVA
BL0005754	20/02/26							
F80RUSTIQUE05	Farine de blé écrasé sur meule "Rustique" Type 80 en sac de 5kg N° lot 106026 Date péremption 22/07/26	2,000	5KG	5,840		5,840	11,68	5,5
F65NATIVE5	Farine de blé "La Native" Type 65 en sac de 5KG N° lot 60051-5 Date péremption 05/10/26	3,000	5KG	5,170		5,170	15,51	5,5
F150COMPLET	Sachet 1Kg - Farine La Complète - Type 150 N° lot 108026 Date péremption	12,000	1KG	1,250		1,250	15,00	5,5
F65NATIVE1	Farine de blé La Native Type 65 en sac de 1kg N° lot 60151 Date péremption 15/10/26	14,000	1KG	1,160		1,160	16,24	5,5
F65NATIVE1	Farine de blé La Native Type 65 en sac de 1kg N° lot 60151 Date péremption 15/10/26	10,000	1KG	1,160		1,160	11,60	5,5
BL0005754		41,000					70,03	

Code	Base	Taux	Taxe
C55	70,03	5,5%	3,85
Total	70,03		3,85

Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
70,03	0,00		73,88	0,00	73,88
Conditions de règlement :		le 28/03/26	Virement		73,88

Par virement: pensez à indiquer le N° de la facture svp IBAN FR76 1120 6000 2500 0333 7054 076 BIC: AGRIFRPP812
Bénéficiaire: SARL MINOTERIE VALLEE DU CEOR
Par chèque: Veuillez indiquer le bénéficiaire: SARL MINOTERIE VALLEE DU CEOR



Clause de réserve de propriété. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de paiement anticipé application d'un escompte de 0 %. En cas de retard de paiement, les pénalités seront de 10% du montant et une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.